

L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



PAC – LE PARLEMENT EUROPÉEN A ADOPTÉ LES TEXTES DE LA RÉFORME DE LA PAC LE 23 NOVEMBRE

Après trois années de négociations, le Parlement européen a finalement adopté à une large majorité les trois textes réformant la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2021-2027, le 23 novembre 2021 à Strasbourg en séance plénière. Ces trois textes, issus des négociations en trilogues (Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'UE), règlementent : les Plans stratégiques nationaux ; le financement, la gestion et le suivi de la PAC ; et l'Organisation commune des marchés (OCM).

Le président de la Commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen, Norbert Lins, s'est félicité de l'adoption des textes, qualifiant cette réforme de « *plus grande réforme* » de la PAC depuis 1992. Ce résultat est d'autant plus important lorsque l'on sait que le budget de la Politique Agricole Commune représente plus d'un tiers du budget de l'Union européenne, avec une enveloppe de 386 milliards d'euros pour la période 2021-2027, et que la France est le premier pays bénéficiaire de cette politique.

La matinée précédant le vote, les députés européens avaient majoritairement appelé leurs collègues à adopter les textes de compromis. En outre, les avancées prévues dans les textes de la PAC 2023-2027 ont généralement été saluées. Les députés se sont notamment réjouis de la mise en œuvre d'une conditionnalité sociale qui vise à lier les subventions de la PAC au respect des normes de travail et d'emploi et de l'obligation de consacrer au moins 25% des aides directes à des "éco-régimes", autrement dit des pratiques respectueuses de l'environnement.

S'agissant des Régions ultrapériphériques (RUP), le député Younous Omarjee a salué le travail « *collectif, trans-partisan et exemplaire* » qui a été conduit au sein du Parlement européen pour maintenir le budget du POSEI pour les RUP, qui était injustement menacé. Il a par ailleurs remercié la Commissaire européenne à la Cohésion et aux Réformes, Elisa Ferreira, et le député rapporteur Éric Andrieu, pour leur travail qui a permis de préserver ce budget.

Pour le député européen Stéphane Bijoux, l'adoption de la nouvelle Politique Agricole Commune est une victoire pour l'agriculture européenne, avec le maintien des fonds POSEI et une volonté affirmée de protéger la production locale des Outre-mer. Le communiqué de presse complet du député européen Stéphane Bijoux est disponible au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1_45kmOMXfH8z_mwJBCHY5dH3OLVi19Hy/view?usp=sharing.

Les textes de la future PAC doivent à présent être adoptés par le Conseil de l'Union européenne qui les examinera le 2 décembre 2021. La politique agricole commune entrera ensuite en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Semaine du 29 novembre au 3 décembre 2021

- PAC – LE PARLEMENT EUROPÉEN A ADOPTÉ LES TEXTES DE LA RÉFORME DE LA PAC LE 23 NOVEMBRE
- PAC – LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE PUBLIE LES PREMIÈRES CONCLUSIONS DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 29 novembre au 3 décembre 2021



PAC – LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE PUBLIE LES PREMIÈRES CONCLUSIONS DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL

Le 19 novembre, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié un relevé

de conclusions du comité État-Régions du 10 novembre, consacré à la finalisation du Plan Stratégique National (PSN). Ces conclusions précisent la répartition des enveloppes régionales pour le FEADER et certaines définitions comprises dans le PSN. Figurent notamment dans ce document les définitions de l'agriculteur « actif » et du « nouvel » agriculteur (annexe I et II).

Pour rappel, les projets de règlements européens (proposés par la Commission en 2018 et adoptés le 23 novembre 2021 en séance plénière du Parlement européen), introduisent la notion de PSN, soit l'élaboration par chaque État-membre d'un plan stratégique national qui définit les modalités de mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'échelle nationale. L'appel à consultation sur le projet de Plan stratégique national français est disponible au lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/consultation-du-public-projet-de-plan-strategique-national-de-la-france-pour-la-future-politique>.

Le PSN français devra être approuvé par la Commission européenne. Une fois adopté, il servira de base aux règles de droit interne régissant les aides FEAGA et FEADER qui seront accordées aux bénéficiaires de la PAC pour la période 2023-2027.

S'agissant des Outre-mer, pour la définition de l'agriculteur actif, le relevé de conclusions du comité Etat-Régions précise qu'« Une définition adaptée au contexte spécifique des territoires ultramarins est retenue pour les outre-mer : y seront « agriculteur actif » toutes les personnes physiques ou morales qui ont une activité agricole à l'exception de celles qui exploitent des aéroports, des services ferroviaires, des sociétés de services des eaux, des services immobiliers ou des terrains de sport et de loisir (à l'exception des centres équestres). »

En outre, le montant annuel de crédits FEADER pour la période 2023-2027 s'élèverait à 22,08 millions d'euros pour la Guadeloupe ; 17 millions d'euros pour la Guyane ; 52 millions d'euros pour La Réunion ; 17 millions d'euros pour la Martinique et 8,10 millions d'euros pour Mayotte. Cette répartition inter-régionale sera complétée de l'enveloppe additionnelle de 22M€ dédiée aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) forfaitaires de transition.

Finalement, à noter que les aides POSEI demeurent en dehors du champ du PSN, comme cela est prévu dans la réglementation européenne de la PAC. Cependant, certaines dispositions du Règlement portant sur les plans stratégiques continuent de s'appliquer aux aides POSEI, c'est le cas notamment des règles de conditionnalité environnementale des aides.

AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 29 novembre au 3 décembre 2021

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN
Lundi 29/11		Commission INTA : présentation par la Commission de sa stratégie pour la coopération dans la région indo-pacifique et échange de vues sur ses aspects commerciaux (J.Zahradil)	Comité spécial Agriculture - Adoption des trois règlements de la PAC Conseil « Affaires étrangères » (Genève) : Approbation de conclusions pour le début de la 12 ^{ème} Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce
Mardi 30/11			
Mercredi			

01/12			
Jeudi 02/12			Adoption des textes de la PAC
Vendredi 03/12			

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org

Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à contact@eurodom.org ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Eurodom
11 rue de Cronstadt | 75015 PARIS

contact@eurodom.org | www.eurodom.org/

[Webversion](#) | [Unsubscribe](#) | [Update](#)

[Modifiez votre profil](#) - [Pour vous désabonner cliquez ici](#)

Flexmail